Le Sénat adopte à son tour le projet de loi autorisant à titre dérogatoire la réintroduction des néonicotinoïdes

Le Sénat a dans la nuit de mardi à mercredi approuvé par <u>184 voix pour, 128 contre et 28 abstentions</u> le projet de loi relatif aux conditions de mise sur le marché de certains produits phytopharmaceutiques en cas de danger sanitaire pour les betteraves sucrières, au terme d'un <u>débat parfois tendu</u> avec la gauche et après <u>un incident de vote</u>.

Juste avant le scrutin public sur l'ensemble du projet de loi, <u>le Sénat a dû procéder à un second vote sur l'article premier, cœur du texte</u> qui autorise, à titre dérogatoire, les producteurs de betteraves à sucre à utiliser à compter du 15 décembre prochain et jusqu'en 2023 des semences traitées avec des pesticides de la famille des néonicotinoïdes, interdits depuis 2018. <u>En effet, celui-ci avait été supprimé à une voix près</u> (159 voix contre 158), <u>après une erreur de manipulation</u> du groupe UC (qui a inversé les votes pour et les votes contre) lors du scrutin électronique sur trois amendements de suppression présentés par la gauche. L'article a finalement été rétabli, par un vote à main levée cette fois-ci.

Témoignage des divisions suscitées par ce texte, les votes étaient loin d'être unanimes au sein des différents groupes. Parmi la majorité sénatoriale, 12 sénateurs LR, 8 UC et un Indépendants ont voté contre et dix LR, 10 UC et 3 Indépendants se sont abstenus. Au groupe RDPI, le sénateur des Hauts-de-Seine Xavier IACOVELLI a voté contre et 5 autres élus se sont abstenus. Ont voté contre les groupes PS (à l'exception de M. Jean-Pierre SUEUR qui a voté pour), RDSE et CRCE.

Selon la rapporteure (LR) Sophie PRIMAS, "deux visions politiques de l'écologie" s'opposent, une "écologie de la défiance choisissant d'interdire" et une "écologie de la confiance (...) qui s'appuie sur la réalité de nos territoires, sur le progrès et sur la recherche". Le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation Julien DENORMANDIE a, lui, fustigé "une écologie de la diffamation" quand le président du groupe Ecologiste Guillaume GONTARD a dénoncé "une immense victoire pour le lobby agrochimique, cheval de Troie de Bayer-Monsanto", accusant le gouvernement de "porter un coup violent à toute la biodiversité mondiale".

Le texte, dont la majorité sénatoriale n'a "pas voulu rompre son équilibre" par souci "d'efficacité", a souligné sa rapporteure, doit désormais faire l'objet d'une <u>commission mixte paritaire</u>, qui devrait être conclusive. Le texte alors établi sera soumis à un ultime vote des députés dès demain puis des sénateurs mercredi prochain.